

CHAPITRE 1 — RÔLE DU BUREAU DES PASSEPORTS

Notre mission et notre philosophie

Le Bureau des passeports est l'organisme gouvernemental chargé de délivrer des titres de voyage au public canadien. Il est notamment responsable de la révocation, de la délivrance, de la retenue et de la récupération des passeports. En outre, le Bureau donne des conseils aux missions à l'étranger qui sont parfois appelées à délivrer des passeports aux Canadiens à l'extérieur du pays et il supervise toutes les questions relatives aux titres de voyage, y compris leur utilisation. Ce mandat est dévolu au Bureau des passeports en vertu du *Décret sur les passeports canadiens* (C.P. 1981-1472 du 4 juin 1981).



Claire Gauthier et Juanita Lépine
Opérations centrales

De plus, le Bureau des passeports fournit des services aux fonctionnaires et aux élus qui se rendent à l'étranger pour représenter soit le gouvernement du Canada soit un gouvernement provincial ou territorial. En outre, il donne des conseils en réponse aux demandes de la collectivité internationale concernant la délivrance de titres sûrs.

Notre mission consiste à fournir au public canadien des titres de voyage respectés dans le monde entier. Ces titres sont reconnus en vertu de traités multilatéraux; leur authenticité et l'intégrité du processus de délivrance sont réputées mondialement. Par ailleurs, nous attachons beaucoup d'importance à la rentabilité et avons à cœur d'offrir aux Canadiens le meilleur service possible. L'énoncé de nos valeurs et de notre mission témoigne de ces objectifs clés.

Dans l'accomplissement de notre mandat, nous attachons une importance particulière à trois considérations :

- efficacité de la production des titres de voyage;
- sécurité (délivrance de titres de voyage authentiques et respectés dans le monde entier);
- rentabilité (activités exercées avec probité et de manière responsable sur le plan financier).

Nos services permettent aux Canadiens de voyager à l'étranger en sachant que leurs titres de voyage seront reconnus et respectés par les agents de contrôle frontalier partout dans le monde. Le passeport canadien offre une grande sécurité et permet de voyager sans inquiétude. Il établit une norme mondiale.

Organisme de service spécial

Le Bureau des passeports est devenu un organisme de service spécial (OSS) en 1990, au moment où les cinq premiers OSS ont été créés par le gouvernement afin de favoriser l'application de pratiques de gestion saines et une exécution efficace des programmes gouvernementaux. En effet, notre organisme met l'accent sur le «résultat net», bien que nous continuions de relever d'un ministère, en l'occurrence celui des Affaires étrangères et du Commerce international.

Compte tenu du climat économique, le Bureau des passeports doit satisfaire à des critères de rendement de plus en plus exigeants d'un exercice à